



**PRÉFET
DE LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Saint-Denis, le 03.09.2021.

ARRÊTÉ n° 1769.

**portant désignation des membres
de la commission régionale de gestion de la flotte de pêche (CRGFP)
de La Réunion**

**LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES**

VU la loi du 19 mars 1946 complétée et modifiée érigeant La Réunion en département français ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
VU le décret n° 2013-420 du 23 mai 2013 portant suppression de commissions administratives à caractère consultatif et modifiant le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
VU l'arrêté préfectoral n°1080 du 15 mai 2017 relatif à la commission régionale de gestion de la flotte de pêche (CRGFP) de La Réunion ;
VU l'arrêté du 28 février 2019 portant nomination de Monsieur Pascal GAUCI, administrateur civil hors classe, en qualité de secrétaire général pour les affaires générales de la préfecture de La Réunion ;
SUR proposition du directeur de la mer Sud océan indien ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

La commission régionale de gestion de la flotte de pêche (CRGFP) de La Réunion est composée comme suit :

- le préfet de La Réunion, président, ou son représentant ;
- le directeur de la mer Sud océan indien, ou son représentant ;

En qualité de représentants du conseil régional,

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Wilfrid BERTILE, conseiller régional	Mme Maya CESARI, conseillère régionale

- en qualité de représentants du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM),

Titulaire	Suppléant
M. Bertrand BAILLIF	M. Paul Bertrand PHILOTEE
M. Stéphane PINAULT	M.Thierry LEBIAN

- en qualité de représentants de l'association des patrons pêcheurs côtiers de La Réunion (APPECOR),

Titulaire	Suppléant
M. Stéphane VIENNE	M. Philippe POISSON

- en qualité de représentants de l'organisation des producteurs de poissons pélagiques et d'élevages marins de La Réunion (OPROMAR),

Titulaire	Suppléant
M. Philippe GUERIN	M. Charles DELMAS

ARTICLE 2 :

Les membres de la commission régionale de gestion de la flotte de pêche (CRGFP) de La Réunion sont désignés pour une durée de quatre ans. Leur mandat est renouvelable.

ARTICLE 3 :

Le directeur de la mer Sud océan indien est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet
le Secrétaire Général
des Régions
Mascariennes

